



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**

Objet : Délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Xavier LEVEAU, 3ème Adjoint au Maire

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection en date du 21 mars 2026 de Monsieur Xavier LEVEAU aux fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que pour la bonne organisation des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions à des adjoints au Maire.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Monsieur Xavier LEVEAU, Troisième Adjoint**, les fonctions suivantes :

➤ La Sécurité

- La sécurité dans les établissements recevant du public
 - La sécurité incendie des établissements recevant du public
 - Les commissions communales de sécurité
 - La commission consultative départementale de sécurité
 - L'accessibilité des bâtiments communaux
 - Le Plan Particulier de Mise en Sécurité dans les écoles
- La protection des biens et des personnes
 - Suivi de la vidéoprotection
 - Réflexions sur la mise en place de gardes champêtres et d'une police municipale intercommunale
 - Suivi du Plan de Sauvegarde Communale
 - Immeuble menaçant ruine
 - La sécurité au travail (équipement de protection individuelle)
- Signature des courriers relatifs aux domaines visés ci-dessus

- Les Travaux
 - Suivi des chantiers réalisés en régie ou attribués conformément aux règles de la commande publique.
 - Programmation des travaux en matière de voirie
 - Occupations temporaires du domaine public liées à une activité commerciale ou à un chantier, restriction de circulation pour cause de travaux
- Signature des arrêtés municipaux relatifs aux occupations temporaires du domaine public et de restriction ou d'interdiction de circulation
- Les Assurances - Contentieux
- Vice-Président de la commission Sécurité - Travaux
- Représentation à différentes manifestations et réunions

Article 2 :

La signature par Monsieur Xavier LEVEAU des documents visés ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « *Par délégation du Maire* »

Article 3 :

L'intéressé a commencé à exercer ces fonctions déléguées le 21 mars 2026.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 24 mars 2026.



Le Maire,



Fabrice TREPCZYNSKI